



MC-994-2024-1074

19 décembre 2024

M. Mark White
Président
Commission de l'énergie de l'Ontario
2300, rue Yonge, 27^e étage
Toronto (ON) M4P 1E4

Monsieur White,

Conformément à mes responsabilités en tant que ministre de l'Énergie et de l'Électrification, je vous écris pour vous présenter une nouvelle lettre d'instructions qui comprend des mises à jour sur les priorités de notre gouvernement pour les organismes provinciaux en 2025-2026 ainsi que mes attentes pour la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) et le secteur de l'énergie au cours de la prochaine période de planification des activités de trois ans.

Comme vous le savez, les organismes font partie du gouvernement et sont censés agir dans l'intérêt de la population de l'Ontario et veiller à ce que les contribuables en aient pour leur argent. Les organismes sont également tenus d'adhérer aux politiques et directives du gouvernement.

Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, les organismes sont tenus d'harmoniser leurs buts, leurs objectifs et leur orientation stratégique avec les priorités et les orientations de notre gouvernement, dans la mesure appropriée, compte tenu de la nécessité de protéger l'indépendance des fonctions quasi judiciaires de la CEO. En tant que président, vous devez veiller à ce que le plan d'activités de la CEO démontre les projets de l'organisme visant à répondre aux attentes et aux priorités gouvernementales ci-dessous et à ce que les progrès et les réalisations soient présentés dans votre rapport annuel. Le respect de ces exigences fait l'objet d'un rapport annuel au Conseil du Trésor ou au Conseil de gestion du gouvernement.

À partir de 2025-2026, notre gouvernement s'attend à ce que la CEO soit novatrice, durable et responsable en respectant les directives suivantes :

Innovation

1. Simplifier les interactions avec les clients.
2. Élargir et optimiser les offres de services numériques.
3. Améliorer la satisfaction des clients.
4. Communiquer à ApprovisiOntario, sur demande, les données relatives aux dépenses et à la planification des achats, aux ententes contractuelles et aux relations avec les fournisseurs, afin de faciliter la prise de décisions fondées sur des données.

Durabilité

5. Renforcer la prestation de services publics en optimisant la capacité organisationnelle et en orientant les ressources existantes vers les domaines prioritaires.
6. Utiliser les ressources publiques de manière efficace.
 - a) Mener ses activités en fonction des dotations financières de l'organisme.
 - b) Gérer de manière prudente et responsable la taille de la main-d'œuvre.
Lorsqu'un organisme a besoin d'une augmentation importante de sa main-d'œuvre, il doit soumettre au ministre, pour approbation, un plan de ressources humaines justifié par les priorités du gouvernement ou le mandat de l'organisme.

Reddition de comptes

7. Élaborer des mesures de rendement axées sur les résultats et en rendre compte afin de surveiller et de mesurer efficacement le rendement.
8. Protéger les données des particuliers, des entreprises ou des organisations en gérant activement les données et la cybersécurité et en signalant les utilisations de l'intelligence artificielle.
9. Signaler tous les risques élevés, y compris les plans d'atténuation efficaces.
10. Harmoniser les politiques de travail hybride avec la Fonction publique de l'Ontario (FPO) et déterminer et évaluer les possibilités d'optimisation des bureaux afin de réduire l'empreinte immobilière et de trouver des réductions de coûts.
 - a) Collaborer avec le ministère de l'Infrastructure (INF) pour repérer des possibilités de locaux à bureaux.
 - b) Suivre la Directive sur les biens immobiliers du CGG et les Normes liées à l'aménagement de locaux à bureaux modernes de la FPO.
11. Élaborer et encourager des initiatives en matière de diversité et d'inclusion en promouvant un lieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.

Il s'agit des engagements gouvernementaux pour les organismes provinciaux régis par un conseil d'administration. Veuillez consulter le guide ci-joint pour plus de renseignements sur chaque priorité et les mesures de rendement connexes, qui peuvent être utilisées si aucune mesure n'est actuellement en vigueur.

Je partage également plusieurs priorités propres à la CEO. Vu le rôle renouvelé de la CEO en tant qu'organisme de réglementation de l'énergie, il n'a jamais été aussi important de s'adapter à la vitesse du marché, car nous devons servir et encourager les investissements dans notre province. L'électrification et la transition vers des sources d'énergie plus propres exigent un leadership solide et proactif de la part de la CEO, en consultation avec le secteur. Alors que nous construisons de nouvelles maisons, que nous attirons de nouveaux investissements et que nous électrifions les industries et les transports, la CEO va jouer un rôle crucial dans la mise en œuvre des politiques du gouvernement, notamment en veillant à ce que chaque famille et chaque entreprise aient accès à une énergie propre, abordable et fiable.

Depuis la dernière lettre d'instructions, beaucoup de choses ont changé dans le secteur de l'énergie en Ontario. Le 19 janvier 2024, le rapport final du Comité de la transition relative à l'électrification et à l'énergie (CTEE), intitulé [Perspectives de l'Ontario en matière d'énergie propre](#), a été publié. Il s'appuie sur le plan [Alimenter la](#)

[croissance de l'Ontario](#) du gouvernement et contient des informations et des recommandations importantes pour la planification intégrée à long terme et la transition énergétique. Le 16 mai 2024, la *Loi de 2024 visant à maintenir la facture énergétique à un niveau abordable* a été adoptée dans le but de rendre la vie plus abordable pour les familles de l'Ontario et de mettre en place des politiques qui alimenteront l'économie croissante de la province.

Dans les lettres précédentes, les initiatives que le ministre considérait comme essentielles à la santé du secteur énergétique de l'Ontario et nécessaires pour que la CEO en fasse une priorité ont été cernées. Ces travaux demeurent à la fois pertinents et nécessaires dans le cadre du programme global de modernisation de la CEO et doivent être poursuivis. Je salue les efforts continus de la CEO pour promouvoir ces initiatives dans le cadre de ses plans d'activités.

À ce stade, je souhaite mettre l'accent sur les domaines dans lesquels j'attends des progrès importants au cours de l'année à venir.

Planifier la croissance

L'économie de l'Ontario et la vie quotidienne de ses 15 millions d'habitants dépendent d'un système énergétique fiable qui fournit de l'électricité sur demande. Grâce au travail accompli par le gouvernement au cours des six dernières années, la demande pour ce système augmente rapidement.

Selon les dernières prévisions de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), la demande d'électricité abordable, fiable et propre devrait augmenter de 75 % d'ici 2050, soit une hausse de 25 % par rapport aux prévisions de l'année dernière. La demande d'autres combustibles, comme le gaz naturel, qui jouent actuellement un rôle essentiel dans le chauffage de nos maisons et dans la création de nouveaux emplois dans le secteur manufacturier, y compris l'industrie automobile et l'agriculture, ne faiblit pas non plus.

Pour relever ce défi, l'Ontario a besoin de cadres de planification et de réglementation souples qui permettent de créer des infrastructures et des ressources rapidement et de manière rentable afin de soutenir le programme de croissance du gouvernement. Il s'agit notamment de veiller à ce que les services publics réglementés essentiels à la croissance de l'Ontario puissent bénéficier d'un taux de rendement équitable pour permettre l'agrandissement et l'entretien rationnels des réseaux d'électricité et de gaz naturel. La CEO jouera un rôle essentiel dans la création de cet environnement, tout en conciliant la nécessité de maintenir l'abordabilité pour les clients.

Le 22 octobre 2024, l'Ontario a publié [L'avenir énergétique abordable de l'Ontario : Le besoin pressant en énergie](#), qui présente les défis auxquels la province fait face, ainsi que nos priorités, face à la montée en flèche de la demande d'énergie. Ces priorités établissent un contexte important pour la présente lettre d'instructions, et les sections qui suivent traitent de nombreuses priorités pour lesquelles la CEO a un rôle direct à jouer. Je demande à la CEO d'examiner attentivement *L'avenir énergétique abordable de l'Ontario* comme contexte des directives qui suivront.

Premier plan énergétique intégré de l'Ontario

Le gouvernement s'est engagé à élaborer le premier plan énergétique intégré à long

terme, qui sera publié en 2025. Pour orienter l'élaboration de ce plan, le gouvernement a lancé un processus de consultation et de mobilisation afin de recueillir les avis du public, des parties intéressées et des communautés autochtones. La CEO sera une partenaire clé dans l'apport de contributions au plan et dans sa mise en œuvre. Dans le cadre de ce travail, je m'attends à ce que la CEO :

- travaille avec mon ministère pour soutenir l'élaboration du plan énergétique intégré, y compris l'élaboration d'une directive de mise en œuvre à l'intention de la CEO qui définit les attentes du gouvernement à l'égard de la CEO et des services publics réglementés en ce qui concerne le plan;
- tienne compte des résultats du plan énergétique intégré dans ses travaux d'élaboration de politiques visant à orienter le secteur et dans l'amélioration de l'efficacité des activités indépendantes d'arbitrage et de réglementation de la CEO;
- veille à ce que les services publics réglementés par la CEO mènent et contribuent à une planification complète et fiable pour tous les types de combustibles afin de garantir que le système est équipé d'une énergie abordable et fiable pour soutenir les objectifs plus larges du gouvernement tels que la croissance économique, la construction d'infrastructures essentielles, le soutien au choix des clients et l'électrification.

Connexions du dernier kilomètre

Notre gouvernement continue d'éliminer les obstacles qui ralentissent la construction de nouveaux logements et de nouvelles entreprises en facilitant le raccordement au réseau électrique de la province. À la demande du gouvernement, la CEO a remis à mon ministère son rapport « *Housing Connections* », qui décrit les possibilités de réduire les obstacles à la construction de logements. Comme je l'ai indiqué dans ma réponse au rapport, je m'attends à ce que la CEO :

- mette en œuvre rapidement ses recommandations visant à modifier le Code des réseaux de distribution (CRD) afin de porter à au plus 15 ans l'horizon de raccordement des nouvelles lignes de distribution d'électricité pour les projets de construction de logements à plusieurs étapes et d'établir un modèle d'attribution de capacité pour ces projets d'ici mars 2025; cela devrait inclure des directives et des attentes particulières pour les sociétés de distribution locales (SDL).

Dans le même ordre d'idées, je demande à la CEO de collaborer avec mon ministère afin d'améliorer l'efficacité du cadre actuel de partage des coûts de l'Ontario pour les raccordements électriques, mis en place par la *Loi de 2024 sur l'énergie abordable*. En outre, mon ministère proposera des règlements qui, s'ils sont approuvés, réduiraient la charge des coûts d'investissement initiaux pour les clients qui sont les premiers arrivés et amélioreraient la préparation des sites et l'attraction des investissements dans des lieux stratégiquement importants (actif hors du réseau) où la charge future a de fortes chances de se matérialiser. Cette initiative répond à l'impératif d'accélérer les raccordements au réseau électrique afin de répondre à la demande en croissance rapide liée à l'augmentation du nombre de logements, à l'électrification et à l'implantation de grands investisseurs industriels en Ontario.

Dans le cadre de ce travail, je m'attends à ce que la CEO :

- travaille avec la SIERE, les émetteurs autorisés, les SDL, les municipalités et les autres intervenants pour examiner comment le principe du « bénéficiaire » payeur peut être modifié ou appliqué au mieux pour garantir :
 - les décisions relatives à la construction des réseaux de transport et de distribution tiennent compte des futurs utilisateurs probables, des intérêts des premiers et des derniers bénéficiaires, ainsi que des autres contribuables;
 - les SDL, les émetteurs et leurs actionnaires doivent être maintenus dans leur intégrité;
 - les risques de gaspillage de fonds ou de sous-construction sont minimisés afin de protéger les contribuables.

Enfin, comme la demande continue de croître, il sera de plus en plus important pour les constructeurs de maisons et les entreprises, y compris les sociétés de recharge de véhicules électriques (VE), de savoir clairement où se trouve la capacité du réseau de distribution. Dans le cadre de ce travail, je m'attends à ce que la CEO :

- poursuive ses travaux en vue de publier rapidement, et de tenir à jour par la suite, une carte de la capacité du secteur de la distribution, qui constituera une information essentielle pour l'atteinte de plusieurs objectifs, notamment pour faire en sorte que les personnes cherchant à se raccorder au réseau électrique disposent d'informations sur l'emplacement des points de raccordement les plus proches. Je demande également à la CEO de collaborer avec la SIERE pour soutenir la création d'un outil semblable pour le réseau de transport.

Abordabilité, choix du client et modernisation

Mise en œuvre de la Loi visant à maintenir la facture énergétique à un niveau abordable

L'Ontario a besoin d'un réseau de gaz naturel rentable pour attirer les investissements industriels, stimuler la croissance économique, maintenir le choix des clients et assurer la résilience, la fiabilité et l'accessibilité globales du système énergétique pour les familles, les agriculteurs et les entreprises afin de soutenir la transition vers une économie basée sur l'énergie propre. En mai 2024, la *Loi de 2024 visant à maintenir la facture énergétique à un niveau abordable* a reçu la sanction royale et a modifié certaines parties de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* afin de soutenir les priorités du gouvernement en matière de logement, de développement économique et de vision d'une énergie abordable. Dans le cadre de ce travail, je m'attends à ce que la CEO :

- poursuive la mise en œuvre des modifications réglementaires et de processus nécessaires, la mobilisation des intervenants et la rationalisation des approbations des autorisations de construire de certains projets de pipelines.

Dès la publication du plan énergétique intégré du gouvernement et de l'énoncé de politique sur le gaz naturel du gouvernement, je m'attends à ce que la CEO examine attentivement ces documents pour veiller à ce que ses politiques et processus tiennent compte de manière appropriée du rôle du gaz naturel dans le système énergétique de l'Ontario afin de gérer les coûts du système énergétique, d'assurer sa fiabilité et d'appuyer les choix des clients alors que des investissements importants dans les infrastructures énergétiques sont nécessaires pour soutenir une économie en pleine

croissance et en pleine évolution.

Programmes d'efficacité énergétique pour l'électricité et le gaz naturel

L'Ontario reste un chef de file en matière de programmes d'efficacité énergétique, avec une longue histoire de résultats et d'économies pour les contribuables. Le gouvernement a autorisé la SIERE à mettre en œuvre un nouveau cadre le 1^{er} janvier 2025 afin de continuer à offrir des programmes d'efficacité énergétique visant à réduire la consommation d'énergie et à permettre aux consommateurs d'électricité d'économiser de l'argent sur leurs factures d'énergie. Alors que le gouvernement met en œuvre ce cadre en partenariat avec la SIERE et en collaboration avec les services publics réglementés de l'Ontario, je m'attends à ce que la CEO veille à ce que les intérêts des contribuables ontariens en matière d'électricité et de gaz naturel soient protégés et que les services publics de l'Ontario (y compris les SDL) saisissent toutes les occasions de donner la priorité aux clients en simplifiant et en améliorant l'accès et l'expérience des clients en matière de programmes d'efficacité énergétique, en générant davantage d'économies d'énergie et en réduisant davantage les émissions, tout en veillant à ce que les coûts de l'électricité et du gaz naturel restent abordables, stables et prévisibles. Dans le cadre de ce travail, je m'attends à ce que la CEO :

- travaille avec la SIERE et Enbridge pour mettre en place une plateforme à guichet unique axée sur la clientèle pour les programmes d'efficacité énergétique;
- propose un mécanisme approprié de partage des coûts impliquant l'ajustement global et les tarifs de distribution, fondé sur le principe du bénéficiaire-payeur, pour financer l'élaboration et l'exploitation de nouveaux programmes d'efficacité énergétique qui offrent des avantages à la fois pour le système et pour la distribution locale;
- réduise les obstacles aux activités des programmes d'efficacité énergétique des SDL en prenant des mesures telles que la mise à jour de ses lignes directrices sur les solutions sans fil pour les distributeurs d'électricité ou en agissant d'une autre manière pour soutenir ces programmes.

Faire progresser les solutions de remplacement sans fil (SRSF), les solutions adaptées aux clients et les modèles d'affaires futurs des services publics

À mesure que le secteur évolue, l'innovation dans les secteurs du gaz naturel et de l'électricité est essentielle pour atteindre nos objectifs en matière de satisfaction de la demande énergétique future. Au fur et à mesure que l'électrification et la transition énergétique progressent, la CEO doit s'efforcer d'explorer davantage la manière dont les projets novateurs présentant un avantage évident pour les consommateurs d'énergie de l'Ontario peuvent être optimisés en vue d'une mise en œuvre à plus grande échelle, le cas échéant.

Par exemple, les ressources énergétiques distribuées et les autres solutions sans fil que les clients utilisent afin de produire ou de stocker de l'énergie pour leur propre usage et éventuellement au profit du système (collectivement, les ressources énergétiques distribuées [RED]) prolifèrent et intéressent de plus en plus de clients. Si cela peut représenter un défi pour les infrastructures vieillissantes, il peut également s'agir d'une occasion d'innover dans l'ensemble du système – en permettant aux clients d'économiser de l'argent et en augmentant potentiellement la capacité et la résilience du système. Les cadres politiques et réglementaires doivent s'adapter pour mieux soutenir

les choix des clients, éliminer les obstacles à l'adoption et optimiser l'utilisation de ces ressources afin de répondre aux demandes d'énergie provinciales et locales.

En 2023, j'ai demandé à la CEO d'évaluer les changements potentiellement apportés au modèle de rémunération des services publics de notre province. J'ai reçu votre rapport, qui comprend un examen des modèles mis en œuvre dans d'autres compétences. Il est essentiel de maintenir cet élan pour garantir un secteur de l'énergie résilient et adaptable. Bien que j'encourage la CEO à explorer plus avant la réforme de la rémunération des services publics en faisant progresser les prochaines étapes décrites dans votre rapport, ce travail doit être complémentaire, mais indépendant, de l'investissement nécessaire que les services publics doivent continuer à faire afin de préparer le réseau pour une économie de plus en plus électrifiée.

Dans cette optique, je m'attends à ce que la CEO :

- incite les services publics à mettre en œuvre des solutions sans fil qui profitent aux clients (p. ex., les RED et les SRSF);
- envisage toute autre orientation, directive ou nouvelle mesure incitative que la CEO pourrait mettre en œuvre pour aider les services publics à accroître l'utilisation des services partagés, le cas échéant;
- supervise les SDL dans l'application de la phase 1 de l'analyse coûts-avantages (ACA) et mette en œuvre la phase 2 du cadre de l'ACA en mettant l'accent sur les incidences plus larges du système énergétique et en favorisant la modernisation du réseau en 2025;
- dirige les travaux, en coordination avec la SIERE et mon ministère, visant à élaborer et à évaluer les possibilités locales et les débouchés pour les RED, y compris au moyen d'autres modèles d'affaires pour l'énergie (p. ex., les capacités des gestionnaires de réseaux de distribution);
- en plus du point précédent, examine le paysage réglementaire, y compris la désignation des changements législatifs et réglementaires qui pourraient être nécessaires pour favoriser les futurs modèles d'affaires potentiels des services publics; ce travail doit compléter la stratégie des RED que mon ministère est en train d'élaborer pour répondre à des priorités telles que l'élargissement de l'utilisation des RED pour répondre aux besoins du système, l'exploitation des RED pour faire économiser de l'argent aux clients ou améliorer leur résilience, l'examen d'une mise en œuvre plus large de projets pilotes de RED rentables, l'amélioration de la collecte et du partage des données des RED lorsqu'elles présentent des avantages évidents et la clarification des investissements de modernisation du réseau.

Fiabilité et résilience du réseau

Je salue le travail continu de la CEO pour renforcer la résilience du secteur de la distribution contre les menaces météorologiques, cybernétiques ou autres menaces externes. Le 30 juin 2023, la CEO a remis son rapport sur l'amélioration de la résilience, de la réactivité et de la rentabilité du secteur de la distribution. J'aimerais remercier la CEO pour ce rapport et lui demander de continuer à travailler avec les SDL pour intégrer les pratiques exemplaires en matière de résilience du système, atténuer les risques de manière rentable et améliorer les résultats pour les clients en 2025. Dans le cadre de ce travail, je m'attends à ce que la CEO :

- réalise des progrès importants dans la mise en œuvre de ses recommandations en matière de résilience d'ici la fin de 2025;
- en collaboration avec les SDL, détermine les gains potentiels d'efficacité opérationnelle en tenant compte de la manière dont l'analyse comparative des coûts totaux peut être utilisée comme outil d'évaluation;
- fournisse aux intervenants un plan clair concernant le calendrier des réformes liées à la proposition de services rentables de la CEO;
- par l'intermédiaire du groupe de travail sur la fiabilité et l'examen de la qualité de l'électricité ou par d'autres moyens appropriés de mobilisation des intervenants, définisse des événements de résilience et fixe des attentes en matière de communication en temps utile pour que les SDL communiquent les interruptions et le retour prévu du service aux clients au cours de ces événements;
- conçoive une approche standard (p. ex., dans le cadre du projet d'évaluation des vulnérabilités et de renforcement du système) pour évaluer les infrastructures de distribution et les vulnérabilités connexes face à des conditions météorologiques extrêmes ou à des cyberévénements, et intégrer la résilience dans la planification des systèmes de services publics;
- préserve les systèmes de sécurité et la fiabilité du réseau;
- poursuive la mise en œuvre d'une stratégie de cybersécurité pour le secteur, en examinant notamment la nécessité d'imposer des exigences supplémentaires aux services publics et à d'autres acteurs clés du secteur, en reconnaissant que la résilience des réseaux exige également que les services publics sécurisent leurs systèmes contre les menaces à la cybersécurité;
- élabore un plan prioritaire de révision des politiques du Code des réseaux de distribution et de la CEO afin de repérer les possibilités de renforcer la gouvernance, la transparence et la responsabilité des SDL, ainsi que leurs structures de gouvernance d'entreprise et de gestion des risques, d'améliorer la fiabilité et de soutenir les investissements destinés à répondre aux besoins futurs des clients.

Soutien réglementaire pour la mise en œuvre de la vision de l'Ontario en matière d'énergie abordable

L'efficacité réglementaire au service de la croissance

L'Ontario a une vision favorable à la croissance qui adoptera une approche globale de la planification énergétique afin de garantir à tous les Ontariens l'accès à une énergie abordable et fiable. En tant qu'organisme de réglementation du secteur énergétique de l'Ontario, la CEO joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique du gouvernement, y compris une réglementation transparente, certaine et reposant sur des décisions indépendantes afin d'équilibrer l'intérêt public et les intérêts des entités réglementées. Ces dernières années, d'importants travaux ont été entrepris à la CEO pour moderniser les processus existants, soutenir l'innovation et se préparer à la croissance et à l'électrification.

Bien que cette amélioration continue soit essentielle, la CEO doit, dans le cadre de son mandat, examiner comment elle peut être accélérée pour garantir que la planification et les approbations servent au mieux les zones à forte croissance et pour soutenir l'évolution de l'Ontario vers une économie basée sur l'énergie propre et sa capacité à attirer de futurs investissements. Compte tenu de ce besoin d'efficacité et d'efficacité,

je demande à la CEO de collaborer avec mon ministère à une évaluation de ses outils réglementaires actuels et potentiels, y compris les outils non juridictionnels, qui peuvent être utilisés pour garantir que la CEO reste efficiente et efficace dans l'exercice de son rôle de régulateur d'un secteur de l'énergie qui évolue rapidement. Dans le cadre de ce travail, je m'attends à ce que la CEO :

- cerne de nouvelles possibilités d'utiliser des outils réglementaires non juridictionnels (tels que des consultations, des directives [lignes directrices], des codes et des règles) pour mettre en œuvre les objectifs de la politique gouvernementale afin de soutenir mon ministère et de donner aux entités réglementées et aux autres intervenants davantage de certitude et de prévisibilité;
- tienne mon bureau et le ministère informés des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action en 10 points décrit dans le rapport de la CEO daté du 27 septembre 2024 sur les services d'intervention et l'efficacité de la réglementation.

Je m'attends également à ce que la direction et le personnel de la CEO aident les commissaires, le cas échéant, en se montrant proactifs et diligents pour veiller à ce que les recommandations de ce rapport – et d'autres bonnes pratiques visant à garantir que les services d'intervention sont rentables, efficaces et dans l'intérêt du public – soient suivies, et que les commissaires soient informés de manière transparente, le cas échéant, compte tenu de l'indépendance de leur rôle juridictionnel, lorsque le personnel estime que des améliorations sont nécessaires ou que des services d'intervention doivent être limités ou dirigés.

En outre, je m'attends à ce que la CEO continue à :

- cerner les possibilités d'améliorer et de soutenir la participation des communautés autochtones au processus juridictionnel;
- tenir mon ministère informé des efforts visant à réduire la charge des services publics, qui restera essentielle pour faciliter l'interaction des consommateurs avec le système énergétique en cette période de transition.

Veuillez mettre en évidence vos progrès dans le prochain plan d'activités et me fournir des mises à jour si nécessaire, y compris pour le rapport annuel de l'Ontario sur la réduction du fardeau.

Prochaines étapes

Veuillez continuer à fournir des mises à jour trimestrielles sur les progrès réalisés par la CEO par rapport à ces attentes. Si, dans le cadre de la mise en œuvre de l'une de ces priorités, la CEO constate que des obstacles législatifs ou réglementaires l'empêchent de répondre aux attentes, je vous invite à demander à mon ministère de procéder à une analyse et de proposer des solutions potentielles pour lever ces obstacles. Comme je l'ai clairement indiqué tout au long de cette lettre, le ministère est prêt à prendre des mesures pour veiller à ce que la CEO dispose des outils et de l'autorité dont elle a besoin afin de faire progresser la vision du gouvernement pour le secteur de l'énergie et pour soutenir notre population et notre économie en pleine croissance.

Lors de notre prochaine réunion, j'aurai le plaisir de discuter de ces priorités et j'attends avec impatience de savoir comment elles se traduiront dans le prochain plan d'activités de l'organisme et dans les activités courantes de l'organisme.

Je vous remercie, ainsi que le conseil d'administration et tous les dirigeants, commissaires et employés de la CEO, pour le travail que vous accomplissez en faveur des Ontariens. J'ai hâte de recevoir le prochain plan d'activités de la CEO et de continuer à travailler avec vous pour soutenir un système électrique abordable, fiable et propre.

Cordialement,



Stephen Lecce
Ministre

Pièce jointe : Carte des priorités du gouvernement pour le secteur des organismes

c : Matt Hiraishi, chef de cabinet du ministre de l'Énergie et de l'Électrification
Susanna Laaksonen-Craig, sous-ministre de l'Énergie et de l'Électrification
Karen Moore, sous-ministre adjointe du ministère de l'Énergie et de l'Électrification
Susanna Zagar, directrice générale de la Commission de l'énergie de l'Ontario
Jennifer Kacaba, secrétaire générale de la Commission de l'énergie de l'Ontario